



NAFTA Technical Working Group on Pesticides
Grupo de Trabajo Técnico del TLCAN sobre plaguicidas
Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

RAPPORT DE LA TROISIÈME RÉUNION ANNUELLE DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN SUR LES PESTICIDES

8 au 10 juin 1998
Mexico (Mexique)

Le Groupe de travail technique (GTT) de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les pesticides a été créé officiellement en mars 1996, le Mexique étant reconnu comme partenaire à part entière. Ce groupe de travail avait comme premier objectif de faciliter la réglementation économique des pesticides et le commerce entre les trois pays par une harmonisation et le partage du travail.

Le GTT de l'ALENA sur les pesticides est le point de convergence qui permet au Mexique, au Canada et aux États-Unis de traiter de toutes les questions concernant les pesticides. Le GTT de l'ALENA poursuit les objectifs suivants :

- 1) se partager le travail lié à la réglementation des pesticides;
- 2) harmoniser les considérations scientifiques et de politiques concernant la réglementation des pesticides;
- 3) réduire les obstacles au commerce.

Le partage du travail, l'harmonisation et la résolution des problèmes commerciaux contribueront à améliorer la sécurité des aliments, à favoriser la protection de l'environnement, à garantir un approvisionnement abondant en nourriture et à rationaliser les processus de réglementation.

Le GTT de l'ALENA a tenu sa réunion annuelle à Mexico (Mexique) du 8 au 10 juin 1998. La réunion était présidée conjointement par monsieur Gustavo Olaiz, directeur général de la Salud Ambiental du Mexique, par madame Claire Franklin, directrice générale de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) du Canada et par madame Marcia Mulkey, directrice de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, Office of Pesticide Programs. Des représentants de groupes environnementaux, de regroupements de producteurs spécialisés, du monde universitaire et de l'industrie des trois pays ont participé à une séance des intervenants le 9 juin afin d'examiner les progrès réalisés et l'orientation des activités du GTT de l'ALENA.

Depuis la dernière réunion, qui a eu lieu en juin 1997, des efforts constants ont été déployés afin de tenir les intervenants au courant des activités du GTT de l'ALENA. En août, on a fait circuler

le compte rendu de la dernière réunion de juin 1997, joint aux feuilles de projets finales et aux plans de travail de chacun des sous-comités techniques. Un rapport provisoire a été préparé et a circulé en novembre 1997, avant la réunion du Conseil exécutif qui a eu lieu le 3 et le 4 décembre 1997. En préparation à la réunion plénière du GTT de l'ALENA, un rapport d'étape a été diffusé, soulignant les réalisations et incluant les feuilles de projet et les plans de travail relatifs aux projets actuels et à de nouvelles propositions. En mai, des séances d'information publiques ont été convoquées au Canada et aux États-Unis afin de donner aux intervenants intéressés l'occasion de commenter l'information contenue dans le *Rapport sur l'état des travaux du GTT de l'ALENA*. En outre, au cours de l'année dernière, les sous-comités eux-mêmes ont fait circuler des documents à commenter, notamment les *Procédures pour la définition et l'élimination des sources de différends commerciaux de l'ALENA relatifs aux pesticides*. Les compte-rendu de réunion, les rapports d'étape et provisoires et autres documents du GTT de l'ALENA sont disponibles aux sites Web de l'ARLA et de l'EPA.

Les trois gouvernements ont signalé des réalisations importantes depuis la dernière réunion du GTT en juin 1997. Ces progrès sont une réaction directe à des commentaires présentés par les intervenants à la dernière réunion qui ont insisté sur l'importance de réaliser constamment des progrès dans l'harmonisation et de diffuser de l'information sur le fonctionnement du GTT. Ces derniers ont encouragé les trois gouvernements à :

- 7 continuer à tabler sur l'expérience acquise durant les examens conjoints et le partage du travail pour accélérer le processus décisionnel d'homologation;
- 7 continuer à mettre l'accent sur des activités qui ont pour conséquence une réduction des risques et chercher à intégrer les principes du développement durable et de la lutte intégrée aux projets entrepris par le GTT;
- 7 définir clairement les objectifs, les produits et les échéances relativement aux projets des sous-comités techniques;
- 7 concevoir un processus en vue de faire participer directement et dès l'étape initiale les intervenants concernés au travail du GTT.

Les intervenants ont aussi exprimé de l'intérêt à contribuer de façon plus constructive au travail du GTT de l'ALENA.

RÉALISATIONS NOTABLES ET NOUVELLES ACTIVITÉS

1. L'initiative nord-américaine

Les deux co-présidents ont réaffirmé leur engagement de faire du partage du travail un usage établi d'ici 2002 et d'élargir davantage le concept d'un marché nord-américain pour les pesticides. Un document de conception, qui a été rédigé, identifie les éléments d'un plan qui intègre des activités à court, à moyen et à plus long terme cohérentes avec ces objectifs. Les trois gouvernements et les intervenants doivent collaborer pour atteindre ces objectifs. Ce plan guidera le travail du GTT de l'ALENA et orientera également les efforts des intervenants. Au cours des prochains mois, le document de conception sera diffusé aux intervenants en vue d'une discussion.

2. Renforcement de la participation du Mexique

À Mexico, le GTT se réunissait au complet pour la première fois. Un grand nombre d'intervenants de groupes mexicains d'industriels, d'agriculteurs, d'écologistes et du monde de l'enseignement y ont participé et ont témoigné un intérêt croissant envers les activités de l'ALENA dans ce pays. L'intérêt manifesté aidera à renforcer la participation active du Mexique aux projets du GTT de l'ALENA, qui ont une priorité très élevée à l'échelle nationale.

3. Rapports des sous-comités techniques

Les sous-comités techniques ont signalé leurs réalisations, fourni une mise à jour sur l'état d'avancement des projets en cours et proposé de nouvelles activités au GTT de l'ALENA.

Sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments

Le sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments a pour objectif de repérer, de classer par priorités et de mettre en oeuvre des activités débouchant sur un processus de fixation de seuils de tolérance ou de limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les aliments. On a reporté les échéances de plusieurs projets de ce sous-comité afin d'intégrer le résultat de consultations entre les partenaires de l'ALENA et avec les intervenants.

Le sous-comité a travaillé à lever les sources de différends commerciaux définies à la réunion du GTT du mois de mars 1996. En avril, les États-Unis ont établi un seuil de tolérance sur les produits importés pour les résidus de prométryne sur les carottes traitées avant la récolte au Canada. Les travaux se poursuivent concernant les sources de différends commerciaux (le chlorthalonile sur les poivrons autres que les poivrons d'Amérique et le méthamidiphos sur les courges et les fraises) se poursuivent puisque le processus d'évaluation a été modifié afin d'intégrer les exigences de la *Food Quality Protection Act* (FQPA) des États-Unis.

En collaboration avec un groupe consultatif d'intervenants, le sous-comité a mis au point des catégories claires de sources de différends commerciaux communs aux trois pays ainsi que des procédures de définition et d'élimination (*Procédures pour la définition et l'élimination des sources de différends commerciaux de l'ALENA relatifs aux pesticides*). La procédure comprend un mécanisme d'établissement des priorités s'appliquant à l'examen de ces sources de différends commerciaux où on a rapporté des infractions à la conformité (source de différends de catégorie A). En avril, on a demandé aux intervenants d'identifier leurs sources de différends commerciaux prioritaires pour la fin de mai. Depuis cette réunion, seulement une source de différend commercial de catégorie A a été indiquée (l'acéphate sur les pommes de terre). Trois sources de différends commerciaux de catégorie B (produits homologués au Canada mais pas aux États-Unis) ont aussi été identifiées; ces produits sont tous destinés au canola. Les producteurs de canola collaborent avec les fabricants pour introduire l'homologation aux États-Unis. La procédure sera amendée quand on aura acquis de l'expérience dans son application.

Le travail du sous-comité a consisté en grande partie à éviter la création de nouvelles sources de

différents et à faciliter le partage du travail. En mai, le Canada a publié les *Lignes directrices sur les résidus chimiques* qui exposent en détail l'information requise pour l'évaluation des résidus de pesticides dans les aliments. Les exigences en matière de données sur la composition chimique des résidus sont maintenant harmonisées entre le Canada et les États-Unis. Les lignes directrices permettent aussi la mise en oeuvre et l'application cohérente des cartes de zones de résidus dressées par le Canada et les États-Unis. Le Mexique continuera à piloter un projet en vue de mettre au point un protocole minimal de l'ALENA pour les essais de détermination des résidus.

Un document sur la méthodologie d'établissement des cartes de zones a été rédigé afin de décrire le processus utilisé pour définir de façon scientifique les régions ou les zones de culture identifiées sur la carte des zones canadienne et sur la carte canado-américaine des zones de culture qui se recoupent. Ce document facilitera l'élargissement en cours des zones de résidus entre les États-Unis et le Mexique, qui servira ensuite de point de départ à un système nord-américain de zones des résidus. La mise en vigueur des cartes de zones des résidus réduira le nombre d'essais de détermination des résidus nécessaires pour appuyer l'homologation, facilitera la collecte de données en appui aux cultures à surfaces réduites ainsi que l'échange des résultats des examens des données sur les résidus.

Le projet de concevoir une méthodologie uniforme en vue de l'évaluation de l'exposition aux pesticides par le régime alimentaire est en cours tout comme les discussions concernant l'élaboration d'une politique de l'ALENA sur la fixation de seuils de tolérance pour les produits importés. En raison de la complexité de ces questions, le sous-comité tient une réunion en juillet afin d'étudier davantage une gamme de questions liées notamment à l'utilisation des normes du *Codex*, aux concentrations de résidus par défaut et aux seuils de tolérance limités dans le temps.

Pour répondre directement aux intérêts manifestés par les intervenants, on a entrepris un nouveau projet visant à coordonner la mise au point, entre partenaires de l'ALENA, de données sur les résidus au champ, en appui à l'homologation de certains usages limités de pesticides. Ce projet se fonde sur un programme de coopération déjà existant aux États-Unis (projet de recherche interrégional n° 4 ou IR-4) en vue de faciliter l'homologation des pesticides à usages limités nécessaires aux producteurs.

Sous-comité du renforcement des capacités de réglementation

Le sous-comité du renforcement des capacités de réglementation identifie, classe par priorités et met en oeuvre un éventail de projets afin de créer l'infrastructure nécessaire pour réaliser le partage du travail comme usage établi et créer un marché nord-américain des pesticides.

Depuis la dernière réunion du GTT, en juin 1997, le projet de modèle de prédiction de la dérive et des dépôts a été parachevé. Le Canada et les États-Unis continueront à collaborer pour assurer sa mise en oeuvre complète.

Le projet d'harmonisation des évaluations de l'exposition professionnelle/occasionnelle/résiduelle a permis de compléter la Pesticide Handlers Exposure Database (PHED), et

l'ARLA/EPA ont organisé un atelier sur l'exposition après traitement (octobre 1997) qui a connu beaucoup de succès. On est en train de rédiger un document harmonisé d'orientation de l'ALENA portant sur l'exposition après traitement, qui servira de base à la préparation de documents d'orientation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'exposition après traitement.

Les travaux en vue d'harmoniser les protocoles présidant aux études sur l'écotoxicité et sur le devenir dans l'environnement sont presque terminés. Dix protocoles sur le devenir dans l'environnement et sept protocoles sur l'écotoxicité ont été harmonisés, et sept sont encore en voie d'achèvement. À l'automne 1998, le Scientific Advisory Panel (SAP) américain examinera le protocole d'étude de la dissipation au champ, en milieu terrestre. À titre de mesure provisoire, l'ARLA a accepté l'approche de l'EPA d'essais sur des plantes non visées. Une autre réunion est prévue pour février 1999 afin de faire des recommandations concernant des améliorations à plus long terme. Des travaux sont en cours en vue de dresser des cartes des écorégions qui délimiteront des écorégions semblables aux États-Unis et au Canada où l'on devrait entreprendre les études sur la dissipation des pesticides dans les champs présentées en vue d'appuyer des demandes d'homologation dans les deux pays. Un prototype a été testé avec succès; le ministère d'Agriculture des États-Unis (USDA) ainsi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada collaboreront au projet visant à élargir les cartes aux autres écorégions. Une fois la carte complétée, l'équipe de projet se consacrera à élaborer une approche permettant de déterminer le nombre de sites requis pour des utilisations particulières.

L'EPA a entrepris une initiative en vue de remanier son processus d'évaluation écologique des pesticides en évaluant et en mettant au point des méthodes et des outils probabilistes. Ces méthodes serviront à évaluer les effets de pesticides sur les milieux aquatiques et terrestres. Reconnaissant l'importance de cette activité, l'ARLA a décidé de collaborer au processus. Des rapports périodiques sur l'état d'avancement des travaux seront présentés au GTT.

Le Canada et les États-Unis continuent à travailler sur certaines activités de présentation et d'examen électronique des demandes. Les organismes collaborent avec les intervenants à divers projets pilotes. L'expérience acquise de cette façon déterminera par la suite les prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'exigences concernant ces médias. Les organismes contribuent aussi à un forum international par le biais du Global Regulatory Information Technology (GRIT), un groupe de travail qui sert de plate-forme d'échanges sur les grands enjeux soulevés dans les politiques relatives à la présentation de demandes d'homologation par voie électronique. Le GRIT a effectué une enquête auprès des organismes de réglementation et des fabricants de pesticides afin de recueillir des données sur les systèmes bureaucratiques et les bases de données utilisés pour la présentation et l'évaluation des demandes d'homologation.

L'ARLA et le Centre for Veterinary Medicine de la Food and Drug Administration des États-Unis ont collaboré en vue d'échanger de l'information et de l'expertise sur l'examen des produits servant à contrôler le pou de poisson dans l'aquaculture. Ces organismes ont mis au point un processus officiel d'échange des données et des examens pour deux produits, la cyperméthrine et l'azaméthiphos.

Ce sous-comité technique dirige l'élaboration et l'application de présentations communes pour les demandes des fabricants (dossiers) et la préparation d'examens des demandes par les pays (monographies). Les présentations communes sont indispensables au partage efficace du travail entre les pays de l'ALENA et, sur une échelle plus large, entre les pays membres de l'OCDE. Les présentations communes ont été mises au point et adoptées par le Forum de l'OCDE sur les pesticides en février 1998. L'élaboration et l'application de cette approche nécessitent des changements de la part de l'industrie et des gouvernements. Les pays de l'ALENA ainsi que les 26 autres pays membres du Forum de l'OCDE sur les pesticides se sont engagés fermement dans ce dossier.

L'élaboration de sommaires exhaustifs permettra d'améliorer la présentation des données : le demandeur devra procéder à un examen détaillé et comprendre très bien les données qui sont résumées. La présentation de demandes complètes et mieux analysées permettra de réduire les demandes de renseignements additionnels ou d'éclaircissement de l'information fournie. Ces sommaires seront aussi utiles aux examinateurs pour déceler les problèmes éventuels et serviront également à la préparation de documents réglementaires nationaux.

Le sous-comité de renforcement des capacités de réglementation entreprendra un nouveau projet en vue de partager de l'information et collaborera à élaborer une politique harmonisée de réglementation des formulants (matières inertes/autres ingrédients) utilisés dans les produits antiparasitaires.

Sous-comité de la réduction des risques

Le sous-comité de la réduction des risques coordonne les travaux sur d'autres approches à la lutte antiparasitaire, notamment de faciliter l'accès aux biopesticides et d'appuyer la lutte intégrée. Cette démarche permet d'aborder de façon globale et intégrée la lutte antiparasitaire plutôt que de se limiter à des substitutions de produits chimiques.

Des projets sont en cours afin de promouvoir des stratégies de lutte intégrée visant à protéger le canola ainsi que la pomme de terre contre le doryphore, bien que ces projets soient en retard par rapport aux échéances prévues. On a entrepris un nouveau projet sur la canneberge. Ces stratégies ont été mises au point en collaboration avec des producteurs, des fabricants et d'autres groupes d'intervenants. En ce qui concerne ces projets, l'approche volontaire a très bien fonctionné et elle contribue à assurer une large représentation des intervenants.

Le sous-comité est en train de mettre au point un ensemble de lignes directrices de l'ALENA en matière de gestion de la résistance aux pesticides. Celles-ci reposent sur le principe de l'utilisation par alternance de pesticides qui appartiennent à des groupes de produits ayant des modes d'action ou agissant sur des sites différents. Le Mexique a exprimé un grand intérêt pour ce projet et contribuera à l'élaboration du document d'orientation final.

Les États-Unis et le Canada ont harmonisé leurs exigences en matière de données concernant les écomones et ont proposé un nouveau projet de collaboration en vue d'harmoniser les produits

antiparasitaires microbiens et de s'en servir comme base de discussion avec les autres pays de l'OCDE. Les intervenants se sont montrés très intéressés à ce que le Mexique soit représenté dans ce projet qui permettra de coordonner la participation aux activités courantes de l'Union européenne par le biais du Forum de l'OCDE sur les pesticides. Deux examens conjoints sur les biopesticides sont actuellement en cours (un phéromone et un agent microbien) et on discute actuellement de trois autres produits envisagés.

Sous-comité de l'examen conjoint des pesticides chimiques

Homologation

Le sous-comité de l'examen conjoint des pesticides chimiques met au point des processus afin de faciliter le partage régulier du travail. Les examens conjoints constituent un élément essentiel de l'harmonisation des programmes de réglementation des pesticides entre les pays de l'ALENA. Ils augmentent l'efficacité du processus d'homologation, donnent un accès plus équitable aux outils de lutte antiparasitaire et facilitent l'homologation d'outils de remplacement de lutte antiparasitaire en accordant la priorité à l'examen des pesticides chimiques à risque réduit.

Au mois d'avril, le premier examen conjoint d'un pesticide chimique à risque réduit a été couronné de succès avec l'homologation coordonnée aux États-Unis et au Canada du cyprodinil, un fongicide mis au point par Novartis et destiné à être utilisé sur les cultures de fruits et de noix. L'examen conjoint de ce produit a été terminé moins d'un an après la réception des deux pays d'une trousse d'homologation complète. À partir de l'expérience acquise au cours du premier examen conjoint, des procédures révisées concernant l'examen conjoint des pesticides chimiques à risque réduit ont été diffusées en janvier 1998. Le sous-comité de l'examen conjoint des pesticides chimiques est actuellement en mesure d'effectuer trois examens conjoints par an et espère augmenter sa capacité annuelle à mesure qu'il deviendra plus efficace. On profite de l'expérience acquise du processus d'homologation du cyprodinil pour effectuer présentement deux examens conjoints portant sur le fenhexamid (Elevate, BASF) et le diflufenzopyr (Distinct, Tomen-Bayer). Le Mexique est en train d'évaluer sa capacité de participer à ce processus, et on a récemment identifié un produit d'intérêt potentiel en vue d'un examen par les trois pays.

Outre le travail d'examen conjoint, l'ARLA et l'EPA ont profité d'un échange occasionnel autorisé par les fabricants d'examens de pesticides et de renseignements techniques sur plus de 80 produits chimiques. Alors que les premiers produits d'intérêt potentiel pour le partage du travail ont été déterminés par les organismes de réglementation, on vise à ce que l'industrie en propose, en collaboration avec des groupes de producteurs concernés. Les demandeurs d'homologation sont aussi encouragés à fournir les examens déjà existants des pays de l'OCDE dans le cadre de leurs nouvelles demandes d'homologation. On s'attend à une meilleure réalisation d'économies en raison du partage du travail et de l'harmonisation progressive des exigences relatives aux données, des protocoles d'essai et des méthodes d'évaluation.

Réévaluation et réhomologation

L'EPA et l'ARLA collaborent à la réévaluation et à la réhomologation de composés moins récents. Actuellement, les travaux portent sur le premier groupe de produits chimiques (insecticides organophosphorés, carbamates, cancérigènes B2) à subir une réévaluation des seuils de tolérance aux États-Unis dans le cadre de la FQPA. Comme la réévaluation de ces composés peut affecter le commerce avec les partenaires de l'ALENA, il importe que les États-Unis, le Canada et le Mexique collaborent étroitement afin d'assurer que la meilleure information possible serve à prendre des décisions et que tous les groupes soient très bien informés tout au long du processus de réévaluation.

L'ARLA et l'EPA collaborent à la réévaluation des agents de préservation du bois d'usage industriel, contribuant ainsi à l'accélération du processus d'examen. On a remplacé la créosote par le pentachlorophénol au sommet des priorités afin d'accroître l'intérêt général pour ce produit chimique. L'ARLA coordonne le partage du travail en ce qui concerne les évaluations environnementales du pentachlorophénol tandis que l'EPA pilote le travail d'évaluation de la toxicité. La présence de dibenzodioxine polychlorée et de dibenzofurane polychloré dans les produits utilisés pour le traitement du bois est un aspect du projet qui fera l'objet de discussions ultérieures. Afin de faciliter le partage du travail, viennent se greffer au projet sur les agents de préservation des travaux visant à harmoniser les exigences en matière de données, les protocoles ou lignes directrices concernant les essais ainsi que les pratiques d'évaluation des risques pour les pesticides non agricoles. Une étude de cas sur les agents de préservation du bois a permis de préciser les pratiques et la terminologie en matière de réglementation. Ce projet permettra à l'ALENA d'exprimer sa position face aux travaux de l'OCDE visant à harmoniser les exigences en matière de données concernant les pesticides non agricoles.

L'ARLA et l'EPA collaborent étroitement à évaluer les résultats d'une surveillance sur le terrain en cours qui vise à étudier les effets sur les oiseaux d'une préparation granulée de carbofurane (5 %).

Annexe 1

L'annexe 1 contient les feuilles de projet finales et les plans de travail connexes de chacun des quatre sous-comités techniques. Des modifications ont été effectuées à la suite des commentaires reçus des intervenants et des discussions qui ont eu lieu à la réunion du GTT de l'ALENA.

4. Problèmes nouveaux

Les deux co-présidents du GTT ont reconnu que la mise en vigueur de la FQPA aux États-Unis touchera directement les activités du GTT de l'ALENA. On a souligné que le Canada et le Mexique auront besoin d'être tenus au courant des événements et veulent avoir l'occasion de contribuer dès le début de l'élaboration et de l'application des politiques et des processus pertinents.

L'EPA et le USDA ont mis sur pied le Tolerance Reassessment Advisory Committee (TRAC) afin d'assurer la mise en oeuvre harmonieuse des objectifs de la FQPA en matière de santé

publique et de fournir des avis et des conseils sur une approche stratégique concernant la réévaluation des seuils de tolérance, notamment ceux des pesticides organophosphorés. Les co-présidents du Canada et du Mexique ont été invités à participer à titre d'observateurs aux réunions du TRAC.

Le Canada et le Mexique ont commencé à identifier des usages critiques et des substituts possibles aux pesticides organophosphorés et à base de carbamate afin de limiter le plus possible les possibilités d'obstacles au commerce. Les co-présidents ont insisté sur l'importance de se fonder sur les mécanismes actuels comme le partage du travail et les examens conjoints afin de collaborer à maximiser les avantages et à réduire le plus possible les effets négatifs potentiels de la FQPA. Conformément à une proposition récente de l'EPA de donner la priorité à l'examen des substituts aux organophosphorés et au carbamate, le sous-comité de l'examen conjoint des pesticides chimiques envisagera aussi la possibilité de procéder à l'examen conjoint de ces substances.

5. Commentaires des intervenants

L'American Crop Protection Association, l'Asociacion Mexicana de la Industria Fitosanitaria A.C et l'Institut canadien pour la protection des cultures ont constitué un groupe de travail de l'ALENA en vue d'améliorer la communication entre le GTT de l'ALENA et l'industrie des fabricants de pesticides. Des représentants de l'industrie participent directement à plusieurs projets, notamment à des examens conjoints, à l'élaboration d'un processus visant à établir un ordre de priorité concernant les sources de frictions commerciales et les projets de lutte intégrée; ils se sont montrés intéressés à participer davantage aux activités du GTT. Un sommaire des commentaires du groupe de travail de l'industrie peut être obtenu à l'adresse suivante : EPA Office of Pesticide Programs 'Public Docket, 119 Crystal Mall # 2, 1921 Jefferson Davis Highway, Arlington, Virginia (tél. : 703-305-5805).

Le groupe de travail de l'industrie a tenu une discussion sur le principe d'un étiquetage commun aux pays de l'ALENA. Les co-présidents ont encouragé les représentants de l'industrie à explorer les avantages et les inconvénients de ce concept conjointement avec d'autres intervenants, notamment les groupes de producteurs, et à faire une présentation officielle à la prochaine réunion plénière du GTT.

En général, les intervenants ont félicité le GTT pour ses réalisations depuis la dernière réunion et les progrès réalisés dans l'harmonisation.

Plus précisément, les intervenants ont encouragé les trois pays à :

- O continuer à rechercher les occasions de collaborer davantage avec un large éventail d'intervenants dans le fonctionnement du GTT, particulièrement le monde universitaire;
- O continuer de chercher les occasions d'accroître la participation du Mexique aux activités des sous-comités techniques;

- O assurer une collaboration précoce et continue entre les gouvernements concernant les changements en cours dans la mise au point d'une réglementation et miser sur les succès actuels afin de diminuer le plus possible les possibilités de perturbations du commerce.

6. Réunions et rapports à venir

Le conseil exécutif du GTT se réunira au début de décembre à Ottawa (Canada) afin d'étudier les progrès réalisés dans les projets en cours et de discuter des problèmes nouveaux. Un rapport d'étape sera distribué en novembre. La prochaine réunion plénière du GTT est fixée provisoirement pour mai ou juin 1999 à San Antonio (Texas) afin d'assurer une grande participation des intervenants et la coordination avec les autres projets touchant la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Les documents du GTT de l'ALENA seront disponibles sur Internet à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla> ou <http://www.epa.gov/oppfead1/international/naftatwg>, et sous forme d'imprimés à l'adresse suivante : EPA Office of Pesticide Programs 'Public Docket, 119 Crystal Mall # 2, 1921 Jefferson Davis Highway, Arlington, Virginia (tél. : 703-305-5805).